

SOMMAIRE DES RÉSULTATS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

Résumé

Plus de 180 résidents ont participé aux consultations relatives à la révision du *Règlement sur les normes de l'entretien des biens*. Les données recueillies dans le cadre des consultations ont aidé le personnel à formuler des recommandations finales au Comité et au Conseil municipal fondées sur les options énoncées dans le document de travail sur les normes de biens-fonds.

Dans le document de travail, les options privilégiées relatives à plusieurs des enjeux décrits ci-dessous ont été formulées en fonction du résultat des consultations :

- Remplacer le terme « propriétés résidentielles contiguës » par « propriétés résidentielles avoisinantes ».
- Les délais d'application relatifs à l'accumulation de neige et de glace du *Règlement sur l'entretien des propriétés* sont raisonnables.
- Conserver le terme « inesthétique » pour parler des clôtures afin de permettre aux agents d'intervenir pour divers cas de délabrement.

Consultation

Une consultation publique en personne a été organisée dans le cadre de la portion consultative de la révision du Règlement. Des intervenants clés et des groupes d'intérêt ont aussi été invités à demander des rencontres individuelles en plus de la consultation publique. La consultation a eu lieu le 10 juillet au Centre récréatif McNabb. Les résidents de Hintonburg ont demandé une autre rencontre, qui s'est tenue le 19 juillet. Au total, 14 participants ont assisté aux rencontres en personne.

Une consultation en ligne était également accessible à tous les résidents sur ottawa.ca du 26 juin au 24 juillet. La consultation publique a été annoncée par l'entremise de messages d'intérêt public, des médias sociaux, de messages aux résidents de la part de membres du Conseil, et de courriels envoyés aux collectivités et à d'autres organismes pertinents. La consultation en ligne a été l'option préférée par la plupart des résidents pour fournir des commentaires au sujet des changements proposés au Règlement. Les documents de consultation en ligne ont été consultés plus de 650 fois, et plus de 170 résidents ont répondu au sondage en ligne.

Deux sondages ont été recueillis lors de la consultation en personne; les résultats ont été compilés avec ceux du sondage en ligne pour arriver aux chiffres qui sont présentés dans ce document. Les outils d'analyses compris dans le système de sondage ont permis de réaliser une analyse détaillée de chaque point visé par la révision du Règlement pour appuyer les recommandations du rapport.

Questions et réponses de la consultation

1. Au cours des 12 derniers mois, avez-vous présenté une plainte relative aux normes de biens-fonds?

(170 répondants)

- 18 % Oui
- 82 % Non

Après le dépôt de votre plainte, le problème s'est-il de nouveau manifesté?

(31 répondants)

- 87 % Oui
- 13 % Non

2. Avez-vous, au cours des 12 derniers mois, reçu un avertissement, un avis d'infraction, une ordonnance ou une amende pour infraction aux normes de biens-fonds?

(168 répondants)

- 2 % Oui
- 98 % Non

3. À quelle fréquence estimez-vous que des enjeux concernant les normes de biens-fonds ont une incidence sur votre qualité de vie?

(159 répondants)

- 10 % Constamment
- 18 % Fréquemment
- 36 % À l'occasion
- 27 % Rarement
- 8 % Pas du tout
- 1 % Pas d'opinion

Quelle importance revêt cette question pour vous?

(159 répondants)

- 41 % Très importante
- 38 % Assez importante
- 13 % Plutôt importante
- 4 % Peu importante
- 4 % Pas importante
- 1 % Pas d'opinion

4. En ce qui a trait à l'éclairage extérieur, le libellé actuel de l'article pertinent du *Règlement sur les normes d'entretien des biens* précise que l'installation doit être faite de façon à dévier les faisceaux lumineux des « propriétés résidentielles contiguës ». La Ville recommande de remplacer « propriétés résidentielles contiguës » par « propriétés résidentielles avoisinantes » afin d'inclure les problèmes d'éclairage touchant des propriétés résidentielles qui ne sont pas directement à côté de la source d'éclairage (p. ex. de l'autre côté de la rue). Êtes-vous d'accord avec cette recommandation?

(158 répondants)

- 84 % Oui. Cette approche est raisonnable.
- 3 % Non, je préfère que la Ville adopte une solution de rechange.
- 6 % Non, je n'appuie aucune modification au libellé actuel.
- 8 % Pas d'opinion.

Quelle importance revêt cette question pour vous?

(158 répondants)

- 17 % Très importante
- 38 % Assez importante
- 28 % Plutôt importante
- 6 % Peu importante
- 8 % Pas importante
- 3 % Pas d'opinion

5. Êtes-vous d'avis que l'horaire établi actuellement en vertu du *Règlement sur l'entretien des propriétés* (n° 2005-208, dans sa version modifiée) pour l'enlèvement des accumulations de neige et de glace est raisonnable?

(150 répondants)

- 59 % Oui. Le processus d'application actuel du Règlement est raisonnable.
- 19 % Non. Il faut qu'il soit possible, en vertu du *Règlement sur les normes d'entretien des biens*, d'ordonner des mesures d'urgence qui seront confirmées par le tribunal.
- 22 % Pas d'opinion.

Quelle importance revêt cette question pour vous?

(150 répondants)

- 22 % Très importante
- 27 % Assez importante
- 34 % Plutôt importante
- 5 % Peu importante
- 4 % Pas importante
- 8 % Pas d'opinion

6. La Ville recommande de conserver dans le *Règlement sur les normes d'entretien des biens* le terme « inesthétique » associé aux clôtures afin que les agents d'application de la réglementation aient la possibilité d'agir en fonction de différents degrés de délabrement. Êtes-vous d'accord avec cette recommandation?

(147 répondants)

- 54 % Oui. La Ville devrait conserver le terme inscrit dans la disposition du Règlement concernant les clôtures.
- 37 % Non. Le terme « inesthétique » devrait être clairement défini.
- 5 % Non. Il vaudrait mieux utiliser un autre terme.
- 4 % Pas d'opinion.

Quelle importance revêt cette question pour vous?

(147 répondants)

- 30 % Très importante
- 44 % Assez importante
- 18 % Plutôt importante
- 3 % Peu importante
- 3 % Pas importante
- 3 % Pas d'opinion

7. La Ville recommande de supprimer les graffitis du *Règlement sur les normes d'entretien des biens*, car ce problème est déjà couvert par le *Règlement sur le contrôle des graffitis*. Êtes-vous d'accord avec cette recommandation?

(147 répondants)

- 69 % Oui. Cette approche est raisonnable.
- 16 % Non. Le *Règlement sur les normes d'entretien des biens* devrait également traiter du problème des graffitis.
- 14 % Pas d'opinion.

Quelle importance revêt cette question pour vous?

(147 répondants)

- 14 % Très importante
- 34 % Assez importante
- 33 % Plutôt importante
- 8 % Peu importante
- 5 % Pas importante
- 5 % Pas d'opinion

8. Souhaitez-vous formuler d'autres commentaires en ce qui concerne le *Règlement sur les normes d'entretien des biens* de la Ville d'Ottawa?

Environ 60 répondants ont formulé des commentaires additionnels concernant les questions présentées ci-dessus. Les commentaires sont regroupés sous les sujets suivants :

- **Éclairage** – Huit répondants ont formulé des commentaires additionnels au sujet de l'éclairage extérieur : cinq résidents se sont prononcés en faveur de la recommandation, une personne a indiqué que l'adjectif « voisin » n'allait pas assez loin, et deux se sont dit en faveur de la modification du libellé, mais ont ajouté qu'il faudrait davantage de précisions au sujet de l'éclairage directionnel dans le Règlement.
- **Application** – Huit répondants ont commenté la mise en application du Règlement en général. La majorité d'entre eux demandaient une application plus proactive du Règlement et des délais d'intervention plus courts.
- **Clôtures** – Cinq répondants ont formulé des commentaires au sujet des clôtures : trois répondants ont indiqué être d'accord avec le terme « inesthétique » et son interprétation pour décrire l'état de la clôture plutôt que son aspect esthétique, une personne a indiqué que le terme « inesthétique » était trop large, et une autre a suggéré d'ajouter au Règlement une liste non exhaustive d'exemples.
- **Passage sécuritaire (neige et glace)** – Trois répondants ont formulé des commentaires additionnels au sujet des passages sécuritaires (neige et glace) : un répondant a exprimé son appui, un répondant a indiqué être préoccupé par l'enlèvement de la neige dans les rues de la ville, qui selon lui est trop lent et nuit à l'accès des véhicules d'urgence, et un autre a suggéré que la Ville dégage les boîtes de Postes Canada lorsqu'il y a accumulation de neige.
- **Graffitis** – Deux répondants ont formulé des commentaires additionnels au sujet du Règlement et son application en ce qui a trait aux graffitis : l'un d'eux s'est dit en faveur de l'assouplissement de la réglementation concernant les graffitis à valeur positive, et l'autre a commenté les dispositions réglementaires et l'application du *Règlement sur le contrôle des graffitis*.
- **Autres problèmes** – Environ 30 répondants ont formulé des commentaires au sujet de questions qui ne sont pas liées à la révision du *Règlement sur les normes d'entretien des biens*. La plupart des questions citées concernaient l'entretien des propriétés en général ou relevaient d'autres règlements municipaux qui ne sont pas touchés par la révision. Les commentaires ont été transmis à la direction générale appropriée aux fins d'examen.

Données démographiques

En plus des questions portant sur l'évaluation des options énoncées dans le document de travail, les répondants devaient répondre à des questions d'ordre démographique. Les données recueillies indiquent que :

- 52 % des répondants étaient des femmes, 44 % étaient des hommes et 4 % ont indiqué une autre identité de genre.
- 47 % des répondants provenaient de secteurs urbains, 40 % de secteurs suburbains et 12 % de secteurs ruraux.
- 68 % des répondants vivaient dans une maison individuelle, 13 % dans un appartement ou un immeuble en copropriété, et 18 % dans une maison jumelée.
- 67 % des répondants ont un diplôme universitaire, 18 % ont un certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement d'enseignement non universitaire et 7 % ont un diplôme d'études secondaires.
- Âge des répondants :
 - 18 à 34 ans : 14 %
 - 35 à 44 ans : 14 %
 - 45 à 54 ans : 23 %
 - 55 à 64 ans : 23 %
 - 65 ans ou plus : 17 %
 - Refus de répondre : 9 %

Conservation des données

Les renseignements personnels recueillis dans le cadre des sondages seront conservés pour une période de deux ans. Les réponses générales seront conservées indéfiniment pour utilisation dans les révisions futures du *Règlement sur les normes d'entretien des biens*.